



CH-3003 Bern, BLW, hul

**Aux milieux concernés
selon liste ci-jointe**

Référence/dossier: 2010-12-08/78
Votre référence:
Notre référence: hul
Personne en charge du dossier: Karin Hulliger
Berne, le 15 décembre 2010

**Consultation sur la modification de l'ordonnance sur les désignations « montagne » et
« alpage » (RS 910.19)**

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en annexe le projet d'ordonnance sur les désignations « montagne » et « alpage » (nouveau titre : ordonnance sur l'utilisation des dénominations « montagne » et « alpage » pour les produits agricoles et les denrées alimentaires qui en sont issues). Il s'agit de la révision de l'ordonnance actuelle.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de vos remarques d'ici au

11 février 2011.

Veillez nous faire parvenir votre prise de position par e-mail à geko.blw@evd.admin.ch ou par la poste à l'Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne. D'avance, nous vous en remercions.

Sans avis contraire de votre part, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec notre projet.

A la fin du mois de décembre 2010, le dossier de consultation sera également disponible en italien sur le site Internet de l'OFAG.

Pour toute question, veuillez vous adresser à Mme Christine Müller (tél. 031 325 15 63) ou à Mme Karin Hulliger (tél. 031 324 96 61).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'agriculture OFAG



Jacques Chavaz
Directeur suppléant

Annexes :

- Liste des destinataires consultés
- Commentaire concernant le projet d'ordonnance sur l'utilisation des dénominations «montagne» et «alpage» pour les produits agricoles et les denrées alimentaires qui en sont issues
- Projet d'ordonnance sur l'utilisation des dénominations «montagne» et «alpage» pour les produits agricoles et les denrées alimentaires qui en sont issues